

LA PAUSE ACTU

COMPTA



Facturation électronique obligatoire

Comment bien vous préparer ?



Pourquoi se préparer à la réception de factures électroniques ?

Toutes les entreprises établies en France et assujetties à la TVA auront l'obligation d'être en mesure de recevoir les factures électroniques de leurs fournisseurs **dès le 1^{er} septembre 2026**.

L'émission des factures (**e-invoicing**) et la transmission des données de transaction (**e-reporting**) seront également obligatoires à compter **du 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et les ETI**.

Cette réforme impacte :

- l'ensemble du système d'information de l'entreprise ;
- ses processus de gestion ;
- ses flux de données ;
- l'organisation de ses équipes.

Quelle plateforme choisir ?

La facturation électronique passera obligatoirement par une **Plateforme Agréée**. Son choix est donc essentiel pour :



recevoir vos factures
fournisseurs



émettre vos factures
électroniques

Ce choix conditionne la fluidité, la sécurité
et la fiabilité de vos échanges.



Choisir plusieurs plateformes, ou une plateforme
différente de celle de votre expert-comptable,
peut compliquer la circulation des données.

Qu'est-ce que Pennylane ?

Chez implid, nous avons choisi de déployer la plateforme **Pennylane**. Solution de gestion financière et comptable tout-en-un, elle a été pensée **pour simplifier votre quotidien et fluidifier les échanges** avec votre expert-comptable.

- Pilotage de l'activité et de la trésorerie en temps réel ;
- Archivage des documents ;
- Suivi des impayés ;
- Paiement en ligne ;
- Gestion des notes de frais ;
- Prévisionnel de trésorerie ;
- Tableaux de bord ;
- Compte bancaire professionnel.



Pennylane est une plateforme **agrée certifiée par l'Etat**. Grâce à elle, vous êtes sûrs d'être prêt pour la réforme sur la facturation électronique.

Les 3 actions clé pour anticiper l'émission de vos factures électroniques

1. CARTOGRAPHIER VOS FLUX DE FACTURATION

Identifiez les flux concernés, les volumes, les spécificités de votre activité, votre organisation actuelle et le niveau de conformité de vos outils de facturation ou de caisse.

2. NETTOYER ET FIABILISER VOTRE BASE CLIENTS

Vérifiez la présence et la qualité des informations (SIREN / SIRET, numéros de TVA, adresses postales, ...) pour émettre des factures conformes et éviter les rejets.

3. METTRE VOS FACTURES EN CONFORMITÉ

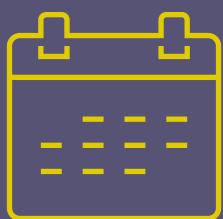
Assurez-vous que vos factures intègrent toutes les nouvelles mentions obligatoires. Sans cela, elles pourront être rejetées par l'administration fiscale.

Comment anticiper l'e-reporting ?

En complément de la facturation électronique, la réforme introduit **l'e-reporting**, c'est-à-dire la **transmission automatique à l'administration fiscale** des données de transactions et de paiement.

Les opérations concernées :

- Les ventes aux particuliers (B2C) ;
- Les opérations internationales ;
- Certains encaissements spécifiques (paiements en espèces ou via des plateformes digitales).



L'e-reporting suit le même calendrier que l'e-invoicing.

Comment implid vous accompagne ?

Vous êtes client en comptabilité implid : nous avons anticipé pour vous.



Aucune action n'est requise de votre part : **votre transition vers la facturation électronique se fera de façon fluide d'ici le 1^{er} septembre 2026.**



Pennylane, **plateforme agréée**, est déployée dans nos cabinets depuis octobre 2023.

OU

Vous n'êtes pas encore client implid ?



Nos experts comptables peuvent vous accompagner dans la mise en place d'une **gestion comptable conforme à la réforme.**

Êtes-vous prêts pour la facturation électronique ?

Pour en savoir plus, retrouvez
notre analyse complète dans
l'article dédié sur :

implid.com

imp/id